

Le Parc périurbain du Jorat a deux ans pour convaincre

Forêt Faire de 440 hectares de forêt une réserve intégrale suscite l'inquiétude de plusieurs élus et de la filière bois. Un gros travail de persuasion est encore à mener pour concrétiser le projet.



Dans la réserve intégrale, les promenades ne seront autorisées que sur les sentiers balisés. Image : Dominic Favre-A

Le futur Parc naturel périurbain du Jorat a deux ans pour convaincre. Convaincre habitants et élus des treize communes qui se sont engagées dans ce processus fin 2015 qu'elles ont tout à gagner à obtenir le label fédéral. Pas gagné, vu le débat qu'a suscité ce projet au Grand Conseil en juin, durant l'étude du Plan directeur cantonal. Ereinté par l'UDC et une partie du PLR, qui voulait biffer la mention des parcs naturels dans le chapitre « Valoriser le patrimoine naturel ». Acte symbolique : c'est celui du Jorat, en création, qui était visé.

Pis : l'attaque émanait du syndic de Froideville, Jean-François Thuillard, député agrarien mais aussi membre du comité de l'association qui porte le projet, baptisé « Jorat, une terre à vivre au quotidien ». Mène-t-il à l'interne un travail de sappe ? Il nuance : « Je ne voulais pas qu'on tienne pour acquis que ce parc sera créé un jour. L'association fondée en 2012 a aussi d'autres buts statutaires que celui d'étudier l'opportunité d'un parc périurbain. Or ce but-ci prend de plus en plus d'ampleur. » Et autant dire que l'agriculteur n'est pas séduit.

Le cœur du débat se niche dans la raison d'être des parcs périurbains. Ils doivent se constituer autour d'une réserve intégrale d'au moins 400 hectares. Même 440 dans le cas du Jorat, car son périmètre –

non encore défini – sera coupé en deux par la route des Paysans. Soit 10% de la superficie du massif forestier. Dans ce sanctuaire laissé à la nature, on ne coupera pas de bois, on ne cueillera pas de champignons, on ne pourra se promener que sur des sentiers balisés... Excellent pour la biodiversité, se réjouissent ses partisans. « Un caprice urbain », pestent ceux qui voient en Lausanne et en l'Etat de Vaud, deux gros propriétaires fonciers dans le bois du Jorat, les moteurs du projet. Les trois quarts de la réserve centrale seront d'ailleurs composés de parcelles qui leur appartiennent.

Avantages et inconvénients

Le parc présente bien des avantages : notamment la promesse de subsides fédéraux et cantonaux pour des projets axés « développement durable » : labellisation de produits, valorisation du patrimoine, animations, etc. Mais entre les autorités locales qui ont investi dans une centrale de chauffage à bois, ou encore les agriculteurs qui craignent une prolifération des sangliers, les réticences sont palpables. Bien sûr, ce sont les acteurs de l'économie sylvicole qui sont le plus inquiets, eux qui subissent déjà l'importation à vil prix de bois étranger.

Directeur de La Forestière, coopérative de propriétaires et exploitants forestiers, Didier Wuarchoz relaie les interrogations de la filière : « Qu'est-ce que cette réserve peut apporter de plus, alors qu'une étude montre que le massif du Jorat est déjà très riche du point de vue de la biodiversité et que son exploitation en est le moteur ? »

Pour les pros de la tronçonneuse, faire l'impasse sur 440 hectares de leur zone d'intervention représente un manque à gagner certain. « Par année, c'est 4000 à 5000 m³ d'un bois de qualité que l'on ne pourra plus prélever, dans une forêt plate qui ne coûte pas cher à exploiter », calcule, dubitatif, Daniel Ruch. Cet entrepreneur forestier est aussi syndic de Corcelles-le-Jorat, membre de l'association. Ses propos sont mesurés. « D'un autre côté, cela fait sens que les communes se mettent ensemble pour faire une grande réserve plutôt que chacun en fasse dans son coin », admet-il.

Cela collerait en tout cas à la stratégie du Canton, calquée sur celle de la Confédération : classer en réserve 10% de ses surfaces forestières d'ici 2025, dont la moitié en réserve naturelle, c'est-à-dire sans aucune intervention humaine. 2400 hectares le sont déjà. « Sur ce plan-là, qui est le plus difficile, la moitié de l'objectif est déjà atteinte, annonce l'inspecteur cantonal des forêts, Jean-François Métraux. Mais l'objectif est aussi de créer des réserves dans tous les types de forêt, pour éviter qu'elles soient toutes situées dans les Préalpes ou le Jura. En créer une grande en plaine, dans le Jorat, permettrait de regrouper les richesses naturelles de cette forêt dans un périmètre optimal. »

Rien n'oblige toutefois les communes à faire leurs objectifs de l'Etat. La création du parc du Jorat reste une opportunité pour celles-ci de coordonner la gestion de leurs forêts, avance Sophie Chanel, sa cheffe de projet. « Pour l'heure, nous menons une étude pour cerner les conséquences économiques de l'arrêt d'exploitation de ces 440 hectares et cherchons ensemble des pistes pour les atténuer. Notre commission Bois, économie et tourisme intègre les représentants de ce secteur économique. »

« Il faut prendre en considération les craintes qui s'expriment et travailler avec ceux qui sont moins acquis à notre projet », renchérit Anne Marion Freiss, préfète de l'Ouest lausannois et présidente de l'association « Jorat, une terre à vivre au quotidien ». « Il y a un gros travail de conviction à mener, leur montrer l'intérêt de réaliser des objectifs de politique publique en fédérant des communes rurales et urbaines autour d'un projet commun. » Les organes délibérants des treize Communes se prononceront en 2019 sur l'adhésion au Parc, en vue d'une reconnaissance par la Confédération. Des défections pourraient sonner le glas du projet. (24 heures)

Créé : 23.07.2017, 18h22

Par Vincent Maendly